

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

ARRÊTÉ

N° A-2024-14

portant délégation de fonction et de signature de M. Guy VELANY, conseiller communautaire membre du Bureau

La Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant qu'afin d'assurer la continuité de la gestion des services existants en matière de mobilité sur la commune de Vire Normandie il convient de donner une délégation à **Monsieur Guy VELANY, conseiller communautaire membre du bureau,**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Guy VELANY, conseiller communautaire membre du bureau, est délégué à compter de ce jour, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité.

Délégation de fonction et de signature est ainsi donnée à Monsieur Guy VELANY pour prendre les décisions, signer les actes ainsi que les correspondances courantes avec les usager.e.s, les partenaires locaux et nationaux dans le cadre d'actions et de projets relatifs à la promotion de la mobilité et des liaisons multimodales de transports pour le secteur de Vire Normandie.

Et plus particulièrement, il exercera les fonctions suivantes :

Mobilité :

- Assurer le suivi du transport scolaire des élèves des cycles primaires et secondaires. Suivre les délégations de service public et les marchés de transport s'y rapportant.
- Assurer le suivi de la délégation de service public accordée en matière de transport urbain (AMIBUS, TADAMI.....) ;
- Assurer la gestion du service de location de véhicules électriques ;
- Assurer la gestion du service de location des vélos électriques aux habitants ;
- Participer au développement des capacités de transport existantes ;
- Participer à la mise en œuvre de grands projets structurants, à l'échelle de la commune et/ou de la communauté de communes, en matière de transports et de mobilités ;
- Finaliser et mettre en œuvre le schéma directeur vélo ;
- Représenter le territoire de Vire Normandie dans le cadre de la gestion de la ligne SNCF Paris-Granville

Développement de la multi modalité des transports :

- Piloter les interconnexions trame verte et bleue en lien avec les partenaires nationaux et locaux du territoire dans leurs champs de compétences respectifs ;

Article 2 « Engagements Financiers » : Monsieur Guy VELANY ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 « Commande Publique » : pour l'exécution du présent arrêté de délégation, Monsieur Guy VELANY n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, la préparation, l'exécution et le règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique. La Vice-Présidente en charge des Finances, marchés publics est seule compétente pour ces contrats.

Article 4 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 21 Février 2024

Reçu notification du présent arrêté

Le 21 Février 2024

M. Guy VELANY
Autre membre du Bureau de l'Intercom de
la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20240221-A-2024-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Affichage : 06/03/2024



Ampliation adressée :

- à Madame la Sous-Préfète
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs » - 6 MARS 2024